

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

64/709 du 23/7/84
DECRET N° _____ /MPPS.DGTFP.DFF.32V/87

Portant Inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 de Madame FILLA née LEMINA Isabelle, Administrateur du Travail des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des S.F (Travail).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISLS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/426 du 29/12/1962 fixant le statut ~~commun~~ des cadres de la catégorie A des S.F ;
Vu le décret n° 62/120/FP du 9/5/1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25/6/1965 réglant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/630 du 27/12/1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26/01/1981 au décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/C17 du 26/01/1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire réunie à Brazzaville le 22 Septembre 1983.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er. - Madame FILLI née LEMINA Isabelle, Administrateur du Travail des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des S.I.P. (Travail) de 3^e échelon en service à la Direction Générale du Travail à Brazzaville est inscrite au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 pour le 4^e échelon de son grade à 2 ans.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 23 JUILLET 1984

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI .-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MANSIONA .-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU .-

IMPLICATIONS :

| | |
|-------------|---|
| JORPC | 1 |
| DGTFP/DEP. | 4 |
| D.G.B. | 3 |
| D.C.F. | 2 |
| INTERRESSEE | 1 |
| DOSSIER | 3 |
| SGCH/BC. | 2 |